

**République Tunisienne**

**Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3A II)**

*Fiche de Projet de Jumelage*

**Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Glossaire</b>  | <b>2</b>  |
| <b>1. INFORMATIONS DE BASE</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1.1 Programme</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1.2 Numéro de Jumelage</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1.3 Intitulé</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1.4 Secteur</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1.5 Pays Bénéficiaire</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2. OBJECTIFS</b>   | <b>3</b>  |
| <b>2.1 Objectif Général</b>   | <b>3</b>  |
| <b>2.2 Objectifs spécifiques du projet</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2.3 Contribution au Plan national de développement/à l'Accord d'Association/au Plan d'Action Voisinage</b> | <b>4</b>  |
| <b>3. DESCRIPTION</b>   | <b>6</b>  |
| <b>3.1 Contexte et Justification</b>  | <b>7</b>  |
| <b>3.2 Activités Connexes</b>   | <b>13</b> |
| <b>3.3 Résultats</b>  | <b>20</b> |
| <b>3.4 Activités</b>  | <b>21</b> |
| <b>3.5 Moyens et apports de l'Administration de l'Etat-Membre partenaire</b>                                  | <b>23</b> |
| <b>3.5.1 Profil et tâches du chef de projet (CP)</b>  | <b>24</b> |
| <b>3.5.2 Profil et tâches du CRJ</b>  | <b>25</b> |
| <b>3.5.3 Profil et tâches des experts à court terme</b>   | <b>26</b> |
| <b>4. CADRE INSTITUTIONNEL</b>  | <b>28</b> |
| <b>5. BUDGET</b>  | <b>28</b> |
| <b>6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>  | <b>28</b> |
| <b>6.1 Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière</b>      | <b>29</b> |
| <b>6.2 Principal organisme homologue dans le pays bénéficiaire</b>  | <b>29</b> |
| <b>7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (INDICATIF)</b>   | <b>30</b> |
| <b>8. DURABILITE</b>  | <b>31</b> |
| <b>9. QUESTIONS TRANSVERSALES</b>   | <b>31</b> |
| <b>10. CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT</b>   | <b>32</b> |
| <b>11. ANNEXE</b>   | <b>33</b> |

## Glossaire

|         |  |
|---------|--|
| AA      | Accord d'Association   |
| ACAA    | Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products                     |
| API     | Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation  |
| ARM/MRA | Accord de Reconnaissance Mutuelle  |
| AT      | Assistance technique   |
| CDP     | Chef de projet   |
| CE      | Commission Européenne  |
| CEPEX   | Centre de Promotion des Exportations.  |
| CETIME  | Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques                                    |
| CNA     | Conseil National d'Accréditation (ou TUNAC).   |
| CP      | Comité de Pilotage   |
| CRJ     | Conseiller Résident de jumelage  |
| CTS     | Centres Techniques Sectoriels  |
| DGSIT   | Direction Générale des Stratégies Industrielles et Technologiques                            |
| DQPC    | Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur                                  |
| EA      | European Accreditation   |
| EM      | Etat-Membre de l'UE  |
| EP      | Entreprises publiques  |
| EEP     | Etablissements et entreprises Publics  |
| FEDELEC | Fédération Nationale de l'Electricité et de l'Electronique                                   |
| FMI     | Fonds Monétaire International  |
| IEVP    | Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat   |
| ILAC    | International Laboratory Accreditation Cooperation   |
| IME     | Industries Mécaniques et Electriques   |
| INNORPI | Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle                        |
| LCAE    | Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais   |
| MIT     | Ministère de l'Industrie et de la Technologie  |
| MPCI    | Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale                            |
| OMC     | Organisation Mondiale du Commerce  |
| ON      | Organisme Notifié  |
| OTC     | Obstacles Techniques au Commerce   |
| P3A     | Programme d'Appui à l'Accord d'Association Tunisie/UE  |
| P3AII   | Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage                     |
| PCAM    | Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et la facilitation de l'Accès au Marché |
| PCRD    | Programme Cadre de Recherche et de Développement (programme Européen)                        |
| PDE II  | Programme de Développement des Exportations n°2  |
| PEV     | Politique Européenne de Voisinage  |
| PIB/GDP | Produit Intérieur Brut / Gross Domestic Product  |
| PMI     | Programme de Modernisation Industrielle  |
| PND     | Plan National de Développement   |
| RCC     | Registre Central du Commerce   |
| RCL     | Registre du Commerce Local   |
| SWOT    | Strength Weaknesses Opportunities Threats  |
| TDR     | Termes de Référence  |
| TUNAC   | Tunisian Accreditation Council (ou CNA).   |
| UE      | Union Européenne   |
| UGP3A   | Unité de Gestion du P3AII  |

## **1. INFORMATIONS DE BASE**

### **1.1 Programme:**

Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3A II)

### **1.2 Numéro de Jumelage:**

TU11/ENP-AP/TR32

### **1.3 Intitulé:**

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce.

### **1.4 Secteur:**

Protection du commerce et de l'industrie

### **1.5 Pays Bénéficiaire :**

République Tunisienne

## **2. OBJECTIFS**

### **2.1 Objectif Général :**

Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires, à sa transparence, au développement de la compétitivité des entreprises tunisiennes au niveau international, à la facilitation du commerce et à la diversification des échanges entre la Tunisie et l'UE ainsi qu'avec ses voisins du Maghreb.

### **2.2 Objectifs spécifiques du projet:**

- Favoriser les normes comme outils d'amélioration de la performance des entreprises, et en particulier des PME.
- Renforcer les capacités et le développement des services d'évaluation de conformité de l'INNORPI afin d'assurer son rôle dans le schéma général de l'infrastructure qualité nécessaire pour la signature des ACAAs avec l'Union Européenne et des accords de reconnaissance mutuelle régionaux ou internationaux.
- Mettre en place un Registre Central du Commerce (RCC), fiable, transparent et sécurisé, devant permettre l'accès aux informations légales, économiques et juridiques qu'il contient et répondre à l'attente d'une transparence de la vie des affaires tunisiennes, tant des acteurs économiques tunisiens et internationaux que des administrations publiques.

### **2.3 Contribution au Plan national de développement/à l'Accord d'Association/au Plan d'Action Voisinage :**

L'Accord d'Association conclu en 1995, et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1998, entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) visant à la mise en place d'une zone de libre échange entre la Tunisie et l'UE prévoit, en ses articles 40 et 51, que les deux parties mettent en œuvre les moyens propres à promouvoir l'utilisation par la Tunisie des règles et techniques de l'Union Européenne relatives à la qualité des produits industriels et qu'elles coopèrent en vue de mettre à niveau l'infrastructure qualité tunisienne pour la conclusion, à terme, d'accords de reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

Le Plan d'Action Voisinage fixe, dans le domaine de la **Réglementation technique, normes et procédures d'évaluation de la conformité (secteurs harmonisés UE)**, les actions suivantes:

- (22) *Faciliter l'accès au marché pour les produits industriels, y compris par la conclusion d'un accord sur l'évaluation de la conformité.*
- Mettre en œuvre le plan d'action sur la libre circulation des produits industriels approuvé à Palerme en juillet 2003 par les Ministres euro-méditerranéens du Commerce;
  - Prendre connaissance de la législation communautaire applicable en matière de réglementation technique, de normalisation et d'évaluation de la conformité; mettre en évidence les différences avec la législation nationale existante;
  - Adopter un programme national d'harmonisation législative, comprenant les besoins détaillés d'assistance technique;
  - Renforcer les capacités institutionnelles, notamment les ressources humaines, pour mettre en œuvre le programme d'harmonisation;
  - Sensibiliser les opérateurs économiques et s'assurer de leur bonne compréhension de la démarche;
  - Evaluer l'impact commercial de l'harmonisation de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire afin d'identifier les secteurs prioritaires en vue d'un accord sur l'évaluation de la conformité.

#### **Moyen terme :**

- Développer la législation cadre et transposer la législation sectorielle nécessaire; mettre en œuvre cette législation;
- Rapprocher la législation sur la responsabilité des produits défectueux et la sécurité générale des produits;
- Harmoniser les normes nationales avec les normes européennes et internationales pour les produits industriels;
- Mettre en place, adapter si nécessaire, et renforcer par la formation, l'équipement etc., les structures nationales chargées de la mise en œuvre de la législation européenne (normalisation, évaluation de la conformité, métrologie et surveillance du marché); les intégrer autant que possible dans les structures européennes et internationales;
- Négocier un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) dans les secteurs d'intérêt commun, où la législation est appliquée aux mêmes standards que dans l'Union européenne.

Le Plan d'Action Voisinage prévoit, dans le domaine du **Droit d'établissement et droit des sociétés**, la *modernisation du registre du commerce et du système de publicité pour informer les tiers* et ce au travers de l'action:

- (25) *Promouvoir plus de liberté dans le domaine de l'établissement et de l'investissement étranger, (autre que l'établissement lié à l'agriculture et à la prestation de services).*

Par ailleurs, la conférence euro-méditerranéenne des ministres chargés du commerce, tenue le 7 juillet 2003 à Palerme, a recommandé l'élaboration, par chaque pays, d'un plan d'action pour la libre circulation des produits industriels, visant la préparation d'accords en matière d'évaluation de la conformité (dits ACAA - Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products). Ces accords sont similaires à ceux conclus avec les nouveaux Etats Membres (EM) lors de la préparation de leur intégration à l'UE (Malte).

De plus, l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) encourage la conclusion d'accords en matière d'évaluation de la conformité entre les pays membres, vu leur rôle dans l'élimination de ces obstacles et la facilitation des échanges économiques.

Ce projet contribuera également à favoriser la conclusion d'accords en matière d'évaluation de la conformité avec tous les partenaires économiques de la Tunisie membres de l'OMC et ainsi à améliorer la compétitivité de l'industrie tunisienne en lui évitant les obstacles engendrés par la duplication des procédures d'évaluation de la conformité à l'entrée des marchés internationaux.

Le XI<sup>ème</sup> plan de développement national mentionne l'importance de la Normalisation, de la Certification et indirectement du Registre du commerce dans les textes, extrait du plan, suivants :

**Consolidation de la compétitivité de l'entreprise.** L'action devra porter sur l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et la consolidation de sa capacité à faire face aux défis intérieurs et extérieurs compte tenu de son rôle primordial dans le relèvement des défis du développement. Cette démarche nécessite, en particulier, l'amélioration de la compétitivité prix par la maîtrise des coûts relatifs de production, notamment, en relation avec les avantages comparatifs des ressources humaines ainsi que par la réduction des charges liées aux intrants importés.

La prochaine étape exige, également, le renforcement de la compétitivité hors prix à travers l'amélioration de la qualité, **l'harmonisation des normes** et l'intégration dans le circuit international de distribution. Elle exige, en plus, le développement du partenariat avec des entreprises de renommée internationale, la valorisation des compétences humaines et la généralisation de l'utilisation des technologies modernes de gestion, de communication et de production au sein de l'entreprise.

**Consolidation de la contribution de la productivité.** L'amélioration du rythme de la croissance nécessite l'augmentation de la contribution de la productivité globale des facteurs qui reflète l'importance des choix stratégiques nationaux et l'amélioration attendue du rendement des agents économiques. A ce propos, l'accroissement de la contribution de la productivité globale de cinq points durant le XI<sup>ème</sup> Plan, pour atteindre 47% du PIB et la poursuite de sa consolidation pour se hisser à 49% durant le XII<sup>ème</sup> Plan, exige

l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement, le renforcement de l'interaction entre les facteurs de production en plus de l'exploitation du savoir faire et de la compétence des ressources humaines et la modernisation des systèmes de production.

Dans ce contexte, il est impératif d'élaborer des stratégies cohérentes pour améliorer la productivité à travers les NTIC et l'édification de l'économie du savoir, d'une part, et la valorisation des ressources humaines en vue de renforcer leur capacité intellectuelle et leur compétence à travers la modernisation des systèmes d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle favorisant les spécialités scientifiques et techniques, d'autre part. Parallèlement, il est recommandé d'explorer des opportunités supplémentaires pour renforcer la productivité globale à travers l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, notamment, les domaines de la recherche, de l'innovation et de la modernisation du système productif, **en plus de l'adoption des normes de qualité et de certification** ainsi que l'amélioration des services de logistique.

***Renforcement de la concurrence et des mécanismes de marché.*** Les réformes structurelles mises en œuvre et le degré d'ouverture de l'économie nationale exigent le renforcement du climat de concurrence et des mécanismes de marché. Cette orientation suppose l'ancrage de la culture du marché auprès des agents économiques, la poursuite de la libéralisation des prix, le développement du cadre législatif et des mécanismes adéquats de nature à assurer la transparence des transactions commerciales et la protection du consommateur contre la concurrence déloyale et la suppression du commerce informel tout en consolidant le rôle primordial du Conseil de la concurrence dans l'instauration d'un climat propice de concurrence et l'adoption de mesures répressives contre les contrevenants.

Nous pouvons dans cette dernière partie, y voir l'importance du Registre Central du Commerce soutenant les mécanismes de marché par l'accès à des informations vitales sur les entreprises de manière fiable et transparente

Le projet de Jumelage contribuera donc pour ses parties liées à la Normalisation, Certification, RCC à la mise en œuvre du plan National de développement, de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage décrits ci-dessus.

Rappelons également que le 19 mars 2010, la Tunisie a présenté un document sur ses propositions concernant le "statut avancé" relatif aux relations UE-Tunisie.

### **3. DESCRIPTION**

Il est à noter que la Tunisie traverse depuis Janvier 2011 une période de transition politique qui pourrait amener des modifications sur certaines des politiques, stratégies et plans d'actions qui sont soutenus à travers ce jumelage. Par conséquent, des aménagements pourront être apportés à certaines activités et résultats énoncés dans la fiche de jumelage.

### **3.1 Contexte et Justification**

#### **Présentation de l'existant**

L'Europe entretient de très longue date des relations privilégiées avec la Tunisie, un voisin du sud de la Méditerranée. Le premier accord commercial entre la Communauté économique européenne date de 1969 déjà, suivi par un accord de coopération en 1976.

Ensuite, la Tunisie a été le premier pays du sud de la Méditerranée qui a signé, en 1995, un Accord d'Association avec l'UE, contenant entre autre l'objectif important de l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'UE. Cet accord continue à être la base légale pour la coopération bilatérale. Enfin, un Plan d'Action voisinage, élaboré en 2005, a établi les objectifs stratégiques pour cette coopération.

Suite à ces différents programmes de coopération, on constate l'approfondissement de l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie européenne, les échanges 2009 de la Tunisie avec l'Union Européenne représentant 69% de son activité commerciale.

La Tunisie est le premier exportateur industriel de la Rive Sud de la Méditerranée vers l'Union Européenne. Elle est également le premier pays du Sud de la Méditerranée à intégrer la zone de libre-échange avec l'Union Européenne et ce depuis le 1er janvier 2008.

L'Union Européenne a appuyé le processus de réformes de la Tunisie qui a modernisé son infrastructure industrielle afin d'accueillir de plus en plus d'entreprises Européennes et se retrouver ainsi directement intégrée dans l'économie Européenne.

En 2009, les réformes économiques et réglementaires, ainsi que la bonne gestion économique ont permis à l'économie tunisienne non seulement de limiter l'impact de la crise mais aussi d'atteindre une croissance de 3% malgré la crise économique mondiale.

#### Changements sectoriels

Le Schéma de développement du XIème Plan accentue l'accroissement des exportations de biens et services malgré la concurrence accrue caractérisant l'environnement extérieur. Le secteur des industries mécaniques et électriques (I.M.E.) a été identifié prospectivement comme étant le plus prometteur vecteur des exportations, les services et l'agroalimentaire devant contribuer également de manière sensible.

Aujourd'hui, environ 80% des échanges de la Tunisie se font avec le marché européen et celui-ci est de plus en plus influencé tant par la montée d'un profil de consommateurs exigeants, désireux de produits de plus en plus différenciés que par des exigences en matière de santé, de sécurité et d'aspects environnementaux des produits. Les industriels tunisiens doivent donc s'y adapter s'ils veulent entrer directement dans ce marché.

La levée des contraintes dans les secteurs économiquement prioritaires nécessite le renforcement de la convergence réglementaire avec l'UE, la transposition des normes pertinentes de leurs principaux marchés d'exportation et l'adaptation de l'infrastructure qualité à ces nouvelles exigences pour développer en même temps les capacités d'accès aux marchés Européens des entreprises tunisiennes.



Pour ce faire, la Tunisie doit d'une part préparer ses entreprises et son infrastructure de réglementation technique pour les accords de reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité (communément désignés par l'acronyme ACAA - Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products) dans les secteurs porteurs (électrique, mécanique, produits de construction) et, d'autre part, promouvoir la compétitivité des entreprises par le biais d'actions d'assurance de qualité, du coaching technique et commercial et même d'une gestion efficace de l'administration juridique des entreprises (registre du commerce).

Cela passe par exemple par la convergence réglementaire avec l'UE et notamment par la transposition des directives basées sur le concept de la Nouvelle Approche (normes volontaires, normes harmonisées, Directives) et mettant à niveau l'infrastructure associée qui doit se référer à l'Approche Globale de l'UE (modules pour l'évaluation de conformité ou la « certification »). Dans ce cadre, la Tunisie a déjà entamé l'harmonisation de sa réglementation avec l'UE pour certains domaines prioritaires, dans le cadre du programme ACAA.

La normalisation et la certification en tant qu'activité d'évaluation de conformité/certification constituent les principales composantes du dispositif nécessaire à la mise en application d'une réglementation basée sur ces concepts réformateurs de la Nouvelle Approche et de l'Approche Globale. Ces activités jouent également un rôle très important quant à la sauvegarde des intérêts des différents acteurs économiques.

Par ailleurs, Le Registre Central du Commerce constitue un important outil de développement, de transparence économique et d'aide à la décision pour les différents opérateurs économiques tout en constituant la base juridique même des acteurs économiques.

### L'environnement de la normalisation

Une politique de normalisation en Tunisie 2011-2015 a été définie et trace les axes de travail de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle et de tous ses partenaires en matière de normalisation pour le prochain quinquennat, l'objectif général de ces orientations étant la volonté d'agir, par la normalisation, et d'une manière ciblée pour donner une réponse la mieux adaptée aux besoins de l'économie et de la société tunisienne.

Sur un plan international, l'objectif de l'INNORPI est de devenir « membre P » d'environ 30 TC ISO d'ici 2011.

Les points de faiblesse identifiés pour l'activité de normalisation sont :

- Faible participation des instances représentant l'économie tunisienne dans les comités techniques internationaux,
- Faible connaissance des normes de la part des entreprises tunisiennes exportant vers les pays du Maghreb,
- Faible coordination entre les instances représentant la Tunisie au sein des instances internationales de normalisation (ISO, CEI, UIT, CODEX Alimentarius),

- Faible coopération des pays du Maghreb, arabes et africains pour une influence sur la normalisation internationale,
- Faible coordination au sein de plusieurs structures des ministères au sujet de la normalisation,
- Les opérateurs économiques concernés ne sont pas assez sensibilisés à l'importance de la normalisation et aux bénéfices qu'ils peuvent en tirer,
- Faible intégration de la normalisation par les entreprises au sein de leur structure,
- Le développement de la normalisation dans le secteur des services reste timide,
- L'industrie tunisienne est peu sensibilisée à l'apport de la normalisation pour sécuriser et développer les résultats de recherche,
- Synergie faible entre les structures publiques et privées (ex GMS) pour la promotion de l'application des normes,
- Faible coordination entre les acteurs institutionnels (laboratoires, INNORPI, ministères) impliqués dans l'élaboration des normes et la certification des produits associés.

#### L'environnement de la certification

La Loi 2009-38 sur la normalisation rend les normes non-obligatoires, donc la certification aussi. Ce changement fondamental va modifier totalement les obligations, le rôle et la façon de procéder de l'INNORPI qui n'aura plus de marché réservé et obligatoire et devra compenser cela avec de nouvelles offres de services adaptées au nouveau schéma réglementaire compatible avec le modèle européen.

L'INNORPI déploie son activité de marquage NT de produits dans un secteur en croissance mais traditionnel (+5.4%/an), les produits de construction (béton), alors que d'autres secteurs plus rapides en croissance export annuelle ont aussi été retenus par la Tunisie pour la signature des ACAAs, les produits IME (+13.2%/an).

L'INNORPI a la charge des certificats de conformité avec la Libye, et à ce titre les certificats délivrés par l'INNORPI sont reconnus par les autorités lybiennes automatiquement sans nouvelle inspection depuis le 1 Janvier 2008. En 30 mois, l'INNORPI a délivré environ 9000 certificats de conformité aux normes libyennes pour les produits destinés à ce marché et exportés par les entreprises tunisiennes mais cette activité est très gourmande en ressources humaines alors qu'une automatisation soulagerait grandement ce service.

De même, une nouvelle activité de certification de services, MARHBA, a été développée par l'INNORPI dans le cadre du Programme national de la qualité des prestations administratives piloté par le Premier Ministère et dont les objectifs stratégiques visent notamment à mieux servir les citoyens, améliorer le service rendu aux entreprises et hisser les indicateurs de la qualité de l'Administration aux plus hauts standards internationaux.

Aujourd'hui, plus de 115 certificats ont été délivrés et plus de 130 audits réalisés mais la demande très importante et massive des différentes institutions de l'Etat impose aussi une automatisation et professionnalisation qui pourraient être réalisés grâce à l'appui de la part d'un partenaire Européen expérimenté dans la gestion de la certification de services afin de transformer cette opportunité née par volontarisme politique en activité pérenne et stable.

La certification pour de nouveaux référentiels de systèmes qualité en phase avec la stratégie industrielle nationale comme par exemple la certification pour le secteur agroalimentaire (label Agro, HALAL et certification biologique) doivent être développées par l'INNORPI pour respecter ses engagements envers son Ministère de tutelle.

Des offres de services prolongeant les activités actuelles doivent aussi être satisfaites à la demande des clients et des projets nationaux comme par exemple des relais professionnalisés de formation aux normes et méthodes de travail européennes découlant des futures ACAAs. L'offre de formation de l'INNORPI par exemple doit être professionnalisée et une approche marketing, promotion, image de marque sont nécessaires pour prolonger l'offre actuelle de services envers les industriels et opérateurs économiques en Tunisie.

De manière plus générale, les activités de certification de l'INNORPI souffrent d'une absence de politique de certification clairement établie avec des objectifs fixés et consolidés par les parties prenantes dans un plan stratégique comme c'est déjà le cas pour le département normalisation.

#### L'environnement du Registre du Commerce

Le Registre central du commerce de Tunisie est le répertoire national des personnes physiques et morales, exerçant une activité commerciale ou civile.

Ce registre dont il faut signaler que la base première est située dans les tribunaux de première instance doit répondre aux normes de fiabilité tant juridiques qu'économiques, de sécurité et de transparence.

L'objectif de la mission RCC est de donner aux entreprises l'instrument indispensable qu'est un Registre de commerce et des sociétés efficace; ce registre doit donc assurer aux termes de la loi tunisienne la transparence de l'information relative aux entreprises. De plus, il s'agit indirectement d'un engagement de la Tunisie dans le cadre de l'OMC - Organisation mondiale du commerce - qui se retrouve dans l'Accord de Marrakech (ADPIC). En conséquence, une réglementation, une organisation, des procédures doivent être mis en place pour assurer aux entreprises un niveau de qualité compatible avec l'ouverture des frontières au sein de la ZLE euro méditerranéenne.

Une automatisation des enregistrements des données sur les entreprises pour assurer un dépôt en ligne avec certificat électronique est nécessaire.

Une prise en compte rapide de la présente législation concernant le registre du commerce doit être engagée afin que la Tunisie puisse respecter ses engagements à l'effet de répondre à l'accord de l'OMC ainsi qu'à l'Accord de libre échange avec l'Union Européenne qui est entrée en vigueur en janvier 2008.

Les greffes des tribunaux locaux de première instance, au nombre de 24 (plus 3 représentants du greffe du registre de commerce à l'API de Tunis, Sfax et Sousse), sont chargés de la tenue du Registre de commerce Local de leur circonscription et ce sous la surveillance du président du tribunal de première instance (TPI) ou du juge commis à cet effet "article 2 de la loi 95-44 relative au Registre du Commerce".

Le développement envisagé devrait passer par une aide du RCC à ces registres locaux notamment sur les plans informatiques et formation afin d'assurer en coordination avec le Ministère de la justice l'unité du système Registre du commerce.

Des problèmes de transmission des éléments de l'API ou des registres locaux vers le RCC sont à déplorer ce qui limite l'efficacité de la base de données créée par le RCC au sein de l'INNORPI.

Cela pose la question de la coordination entre le RCC et les RCL et des procédures d'échange de documents et d'informations.

De plus, l'absence d'un système d'authentification des documents émis par l'INNORPI aux acteurs économiques limite la valeur ajoutée actuelle du RCC.

D'autres services comme la recherche d'antériorité concernant les dénominations commerciales sont à développer et proposées au public rapidement à partir de la base de donnée du RCC.

#### La nécessité d'actions horizontales de renforcement des structures de support de l'INNORPI :

Par rapport aux enjeux liés au développement des activités de Normalisation, Certification et Registre du Commerce, l'INNORPI doit consolider sa structure afin de traiter :

- Efficacité des processus internes : certains enjeux tels que l'augmentation du nombre de normes dans la collection tunisienne devront donner lieu à la mise en œuvre de procédures permettant de prendre en charge une augmentation très importante de la volumétrie traitée afin de ne pas avoir une explosion des ressources humaines mobilisées sur cette opération;  
Le développement des activités de certification et l'efficacité nécessaire des services RCC confirment l'importance du développement d'un système Qualité performant et piloté au sein de l'INNORPI pour le soutenir dans ses missions.  
Le système qualité actuel de l'INNORPI est segmenté et diffère d'un département à l'autre; une harmonisation, voire une généralisation du système qualité s'avèrent nécessaires en vue de faciliter les futures accréditations que le département certification souhaite développer. De même, la modernisation des processus internes de management des systèmes d'information et des gains de productivité associés sont nécessaires afin d'accompagner le passage de l'ère informatique vers l'ère de l'information et de ses méthodes de valorisation.
- Compétences : certains enjeux nécessitent de développer des compétences en interne ou de mobiliser des compétences externes. En support horizontal du développement des activités de l'INNORPI, un système de management stratégique basé sur des axes de développement prospectifs et mobilisant des outils méthodologiques éprouvés est nécessaire pour asseoir et capitaliser les acquis naissant de la coopération de l'INNORPI avec ses partenaires européens. De nouvelles méthodes de gestion des compétences et de l'investissement humain s'avèrent nécessaires pour assurer à long-terme la gestion des ressources humaines du personnel INNORPI. Un point essentiel à traiter reste la capitalisation et pérennisation des acquis qui est un point faible actuellement.
- Etudes de Marchés et Communication externe : l'atteinte de certains enjeux comme par exemple le déploiement de nouvelles activités de certification, de nouveaux services électroniques nécessitera des moyens importants en terme de communication externe ; Outre la capacité de communication, l'INNORPI devra disposer de capacité d'analyses et d'études de marché, préalable nécessaire aux déploiements de nouvelles

activités mais aussi outil d'analyses des difficultés rencontrés comme par exemple sur la difficulté de promotion des normes NT.

### **Présentation du bénéficiaire**

L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) est un établissement public à caractère non administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du MIT. Il est notamment chargé des missions suivantes :

#### **En matière de normalisation et de certification :**

- centraliser et coordonner tous les travaux, études et enquêtes concernant la normalisation et la certification,
- appliquer les orientations générales du système national de normalisation et le gérer en coordination avec les parties concernées conformément aux règles des organisations internationales de normalisation et aux accords ratifiés de l'organisation mondiale du commerce relatifs aux obstacles techniques au commerce,
- assurer le rôle de point national d'information sur les obstacles techniques au commerce dans les domaines relevant de sa compétence,
- assurer une veille normative et informer toutes les parties concernées des normes et des documents techniques à caractère normatif,
- créer les marques nationales de conformité aux normes tunisiennes pour les produits, les services, les personnes et les systèmes de management,
- certifier la conformité des systèmes de management, des services et des personnes,
- certifier la conformité des produits et octroi le droit d'usage des marques nationales de conformité aux normes dans les différents domaines,
- gérer les labels qualité et octroyer le droit de leur usage,
- œuvrer à la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle avec les organismes homologues des pays tiers dans les domaines relevant de ses compétences,
- représenter la Tunisie auprès des instances internationales et régionales et auprès des organismes similaires étrangers et œuvrer à consolider la participation de la Tunisie aux activités internationales et régionales de normalisation et de certification conformément aux priorités nationales,
- certifier la conformité aux normes tunisiennes et octroyer le droit d'usage de la marque nationale sur demande de l'intéressé et ce, conformément à la législation en vigueur en matière d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

#### **En matière de propriété industrielle:**

- recevoir, examiner et publier les demandes relatives aux éléments de la propriété industrielle, et en général, assurer toutes les tâches qui lui incombent en tant qu'organisme chargé de la propriété industrielle en vertu des lois en vigueur dans ce domaine,
- représenter la Tunisie auprès des instances internationales et régionales et auprès des organismes similaires étrangers et œuvrer à consolider la participation de la Tunisie aux activités internationales et régionales de propriété industrielle conformément aux priorités nationales.

**En matière de formation et de sensibilisation:**

- organiser des ateliers et séminaires de formation et de sensibilisation dans les domaines de la qualité et de la propriété industrielle,
- fournir l'assistance technique, les services de formation ou toute activité rentrant dans le domaine de ses compétences dans le cadre de l'application des normes et des règlements techniques nationaux relatifs aux produits, services et personnes,
- promouvoir l'application des normes et des documents techniques à caractère normatif et engager toute action de sensibilisation, de formation et d'information en matière de normalisation, de certification, de qualité et de propriété industrielle.

**En matière de Registre Central du Commerce :**

- centraliser l'information juridique, économique et financière sur les entreprises et les commerçants ;
- recevoir un exemplaire de chaque demande d'immatriculation et de toutes les mentions effectuées au registre local ainsi que les inscriptions rapportées et les radiations ;
- traiter les informations, numériser les documents et les diffuser au grand public.

**3.2 Activités Connexes**

Plusieurs programmes et projets sont en cours de réalisation ou ont été déroulés récemment dans le domaine du présent projet dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne ou d'autres donateurs. Ces projets ont permis la concrétisation de certains acquis qui doivent être capitalisés et utilisés comme plateforme pour les actions de renforcement visés par le présent jumelage.

**3.2.1 Coopération UE**

***Le programme de modernisation industrielle (PMI):***

Le PMI est un programme qui s'est déroulé sur une période de 7 ans (2003-2009) financé par la CE à hauteur de 50 millions d'euros dont près de 10 millions d'euros étaient destinés à la composante Qualité-Métrologie-Normalisation.

Son objectif était de soutenir les efforts de restructuration et de modernisation industrielle de la Tunisie à travers l'appui au processus de « mise à niveau » des entreprises et en rapprochant les pratiques et les standards nationaux des pratiques et standards européens en matière de qualité, de normes, de propriété industrielle, de compétitivité, d'innovation et de financement des entreprises industrielles et de services à l'industrie. Le PMI s'inscrivait également dans le cadre de la politique de soutien au processus de modernisation de l'industrie pour préparer l'économie tunisienne à l'insertion dans la zone de libre échange prévue par l'accord d'association avec l'Union Européenne du 17 juillet 1995.

Le PMI a comporté quatre composantes :

1. Développement par l'innovation:

- Soutien à la création et le développement des entreprises par l'innovation,
  - « Mise à niveau » des services liés à l'industrie,
  - Appui aux structures de liaison avec les industries,
  - Renforcement des liens entre la Recherche et l'Industrie,
2. Qualité-Métrologie-Normalisation:
- Amélioration de la capacité de la Tunisie à négocier des accords de reconnaissance mutuelle,
  - Finalisation de la mise en place de la chaîne nationale de métrologie,
  - Soutien à la création du Bureau National de Métrologie,
  - Développement de la démarche qualité dans l'entreprise industrielle et de services,
3. Propriété Industrielle:
- Renforcement du système national de gestion des brevets,
  - Renforcement du système national de protection de la propriété industrielle
  - Mise à disposition des opérateurs économiques d'une information fiable concernant les entreprises inscrites au Registre du Commerce,
4. Financement:
- Améliorer l'accès au financement des PME/PMI,
  - Appui au nouveau mécanisme de garantie aux PME/PMI,
  - Contribution financière au nouveau mécanisme de garantie aux PME/PMI,

Actions phare Normalisation, Qualité (certification) et RCC organisées par le PMI :

- Assistance pour le référentiel du Prix National de la Qualité
- Portail d'accès aux normes techniques
- Assistance au TUNAC – CNA pour sa reconnaissance EA
- Formation de consultants sur référentiels de management de la qualité
- Modernisation et organisation de la fonction normalisation à l'INNORPI
- Assistance pour un dispositif de lancement de marque nationale Tunisienne NT
- Formation auditeurs pour la certification de systèmes
- Procédures pour l'approbation de normes et reprise des normes européennes
- Appui aux centres techniques lors de la création de la certification NT
- Refonte législation et réorganisation des registres locaux de commerce et du RCC
- Formation et apprentissage pour les greffes des tribunaux de première instance et personnel RCC
- Mise en ligne (Internet) du RCC réussie (100 000 entreprises, 6000 états financiers, 200 000 commerces)

### ***Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'AA (P3A)***

Le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) a été un programme convenu entre le gouvernement tunisien et l'Union Européenne en vue de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans tous ses volets.

Le programme a démarré en septembre 2004 et s'est achevé le 30 juin 2010 (voir plus loin ci-dessous P3A-II).

La normalisation et notamment l'INNORPI ont pu en bénéficier dans le cadre du projet de « Jumelage ACAA » (voir ci-après).

### ***Programme d'Appui à l'AA et au Plan d'Action Voisinage P3A-II***

Intégré dans le Plan Indicatif National (PIN) 2007-2010, le Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage P3A (II), s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage et en particulier l'instrument européen de voisinage et de partenariat «IEVP» et se situe dans la continuité de l'intervention entreprise par le P3A (I).

Le P3A (II) a démarré début 2009. L'objectif général assigné au programme est de favoriser la réussite et la mise en œuvre du partenariat engagé entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie en soutenant les efforts de l'Administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'Accord d'Association (AA) et du Plan d'Action Voisinage (PAV).

Dans le cadre du P3A-II, seront également réalisés trois autres projets de jumelage ayant trait à l'amélioration de l'infrastructure qualité, à savoir, les projets de jumelage portant :

- Renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité et de la protection du consommateur.
- Appui à l'administration tunisienne pour le renforcement du système national de métrologie.
- Renforcement du Système National d'Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

### ***Programme PCAM***

Le PCAM est le Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés, ce dernier a pris le relais du Programme de Modernisation de l'Industrie (PMI), clos fin décembre 2009. Doté d'un budget de 23 millions d'euros, le PCAM bénéficiera de la mise en place de ses structures opérationnelles (Unité d'appui) et devra démarrer ses activités le premier semestre 2011. L'objectif global de cet outil est de faciliter l'accès des entreprises tunisiennes au marché international et notamment communautaire.

Objectifs spécifiques:

- Permettre aux entreprises de répondre aux exigences du marché international,
- Adapter l'infrastructure qualité tunisienne afin de pouvoir conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

Les axes d'interventions du PCAM



La durée de mise en œuvre du PCAM est fixée pour 4 ans à partir de décembre 2009 :

1. Programme national de la qualité

400 entreprises pour la mise en place des référentiels de management de la qualité (OHSAS 18001, ISO14000, ISO22000, ISO TS 16949, IFS/BRC).

40 entreprises seront préparées au marquage CE de leurs produits.

2. Programme national de Coaching

300 entreprises pour des actions de coaching technique et des actions non techniques.

50 actions de sensibilisation et de formation seront réalisées en partenariat avec l'UTICA et les autres structures d'appuis aux entreprises.

3. Appui à l'infrastructure qualité

La fourniture d'équipements identifiés comme prioritaires pour les centres techniques et les laboratoires concernés par les ACAA.

L'assistance technique et la formation aux composants de l'infrastructure qualité (INNORPI, TUNAC, UGPQ, etc.)

Les modalités pratiques de mise en œuvre du PCAM

Une contribution financière des entreprises bénéficiaires de l'ordre de 15% du coût de l'expertise Court-Terme.

Une possibilité, pour l'entreprise concernée, de recourir au FODEC pour se faire rembourser 70% de sa participation au programme et du coût de l'intervention de l'expert CT ou de l'API

Budget :

Le budget du PCAM s'élève à 23 M€ répartis comme suit :

- Appui aux entreprises (qualité et coaching): 10.15 M€
- Appui à l'infrastructure qualité (acquisitions équipement de laboratoire): 9.10 M€
- Fonctionnement, communication et audit : 3.75 M€

Le projet de Jumelage est complémentaire et devra se coordonner étroitement avec le programme PCAM en particulier sur les points suivants :

- 40 entreprises seront préparés sur le marquage CE et donc devront intégrer les normes harmonisées et le principe des organismes notifiés sujets sous la responsabilité de l'INNORPI
- L'INNORPI va renforcer par le projet de jumelage ses actions de sensibilisations et d'offres de services sur le marché Tunisien pendant que le PCAM mettra en place un programme de coaching de 400 entreprises. Des coordinations d'actions seront à prévoir.
- Le programme PCAM va soutenir le développement de laboratoires en particulier dans les secteurs IME et Matériaux de Construction, qui sont des partenaires importants de l'INNORPI
- Des formations prévues par le projet de jumelage et par le PCAM sur des activités d'intérêts communs (ex marquage CE) devront être coordonnées afin d'éviter des redondances et de faire profiter de formation au plus grand nombre

## ***Projet de Jumelage portant appui à l'administration tunisienne pour la préparation d'accords avec l'Union Européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité - « Jumelage ACAA »***

L'objectif général de ce premier projet de jumelage était de contribuer à la facilitation du commerce et à la diversification des échanges entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) à travers un appui à l'administration tunisienne pour la préparation à la conclusion d'un accord dans le domaine de l'évaluation de la conformité des produits industriels (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products (ACAA).

Il a été mis en œuvre entre la France et la Tunisie sur une période de 2 années, avec un budget de 1 320 000 euros.

Le suivi de la mise en œuvre des activités du jumelage a été assuré par un Conseiller Résident de Jumelage représentant la France et un homologue représentant la Tunisie au sein de la Direction Générale des Stratégies Industrielles du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises (MIEPME).

Les activités du jumelage s'organisaient en 5 composantes A – E avec des sous-composantes intitulées comme suit :

- A : Législation et réglementation technique  
Sous-composantes : A1. : Législation, A2, Réglementation technique
- B : Organisation, attribution et coordination des structures impliquées dans la mise en œuvre de l'ACAA
- C : Renforcement de l'infrastructure qualité  
Sous-composantes : C1 : Normalisation, C2 : Accréditation, C3 : Laboratoires d'analyses et d'essais, C4 : Métrologie, D : Surveillance du marché
- E : Information et sensibilisation.

Le Jumelage « ACAA » a conduit un grand nombre d'actions dont les actions suivantes concernant l'INNORPI :

- Action A.b.2.4.3: Assistance-Formation " Directive CEM - 2004/108/CE "
- Action B.b.8: Former 20 cadres de l'administration (par lot de 10) sur « Nouvelle Approche »(NA), Approche globale (GA) - Orienté Directive de Construction Former 20 cadres de l'administration (par lot de 10) sur NA, GA - Orienté DBT, CEM, DPC.
- Action Formation C.b.1.3/C.b.1.5:Former 20 cadres INNORPI et partenaires à choisir et suivre des projets/comité CEN pertinents pour l'ACAA.
- Action C.b.1.4: Réaliser information sur 98/34/CE Notification des projets de normes et règlements techniques.

Rapport final Jumelage « ACAA, infrastructures qualité et surveillance du marché » a par ailleurs confirmé que l'INNORPI avait atteint un seuil de préparation pour la partie normalisation comme les rapports le mentionnent :

- *Pour les secteurs susmentionnés, l'infrastructure qualité est : « Prête » en ce qui concerne la normalisation ;*
- *Le présent jumelage a permis de : Rendre le cadre législatif tunisien en matière de normalisation, accréditation et métrologie équivalent à ceux ayant cours en Europe.*

## **Actions TAIEX**

L'INNORPI a bénéficié des deux actions TAIEX suivantes :

- 26-27 Mai 2010 : participation de trois cadres INNORPI à un « Workshop CEN/CENELEC : for a better understanding of European standardization », organisé à Bruxelles.
- 26-27 Mai 2010 : organisation à Tunis d'un Séminaire sur « Qualité des Prestations Administratives : Concepts, Stratégies et Bonnes Pratiques ». Ce séminaire était organisé par l'INNORPI en collaboration avec le Premier Ministère/ Programme National de la Qualité des Prestations Administratives.

### **3.2.2 Autres activités entreprises dans le domaine**

#### ***Le programme de développement des exportations (PDE – I et II) :***

Ce projet vise notamment l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation et l'amélioration de l'efficacité des opérations douanières et des procédures de contrôle technique. Ce projet est financé par un prêt de la Banque Mondiale et comprend trois composantes.

Ci après, une brève présentation des composantes ayant une relation avec le présent projet :

- Accès aux marchés d'exportation :

Cette composante a pour objectif d'appuyer la préparation de la Tunisie à des Accords régionaux et bilatéraux de libre-échange (UE et autres) par la création d'un Point OTC (TBT Enquiry Point) au sein de l'INNORPI.

- Logistique du commerce :

Cette composante comprend une série d'actions destinées notamment à rationaliser les normes et réglementations techniques de contrôle, à accroître l'efficacité, l'opportunité et la rentabilité des procédures de contrôle douanier, et à assurer une assistance technique pour l'introduction de méthodes modernes de gestion frontalière.

Cette dernière composante prolonge la composante facilitation du commerce du PDE I et consiste en une série de 4 sous composantes :

*Sous composante 1* – Meilleure intégration des procédures de contrôle technique et renforcement des protocoles de gestion du risque (LCAE, DGQPC)  
Cette sous composante vise l'efficacité, la rapidité et la transparence des procédures de contrôle technique, réduisant ainsi davantage le temps requis pour le dédouanement des importations.

*Sous composante 2* - Simplification et renforcement des procédures douanières (DGD)  
Cette sous composante simplifiera les procédures douanières afin de réduire le temps du dédouanement frontalier tout en renforçant les processus de contrôle.

*Sous composante 3* – Indicateurs de performance de la logistique du commerce (DGCE)  
Cette sous composante vient à l'appui d'une évaluation détaillée et d'un programme de collecte de données relatives aux barrières de la chaîne d'approvisionnement au niveau du transport et de la logistique.

*Sous composante 4 - Qualité, normes et obligations OMC (INNORPI)*  
Cette sous composante vient à l'appui des entreprises tunisiennes en ce qui concerne le respect des normes volontaire essentielles à l'expansion des exportations, l'appui aux initiatives tunisiennes de respect des obligations commerciales multilatérales et la préparation à des Accords régionaux et bilatéraux de libre-échange (Union européenne et autres).

Le projet PDE-II a récemment financé les études de Plan Stratégique de la Normalisation en Tunisie et le développement d'un Plan d'Action associé.

### ***Renforcement de la compétitivité de la Tunisie par le développement des compétences en métrologie industrielle.***

Ce projet est financé par le gouvernement allemand à travers l'institut allemand de métrologie (PTB) et vise à accompagner le Centre de Métrologie du Laboratoire Central d'Analyses et Essais (CME/LCAE) pour le développement des capacités d'étalonnage et de mesurage (CMCs). L'ANM est partenaire dans ce projet et supervise à ce titre les activités liées au développement des compétences techniques dans l'étalonnage et l'inter comparaison dans certaines grandeurs métrologiques.

Ce projet s'étalera de 2010 à 2013 pour une enveloppe budgétaire de 700 000 € et portera principalement sur la formation et l'achat d'équipement.

### ***Coopération régionale dans le domaine de l'infrastructure qualité au Maghreb***

La Coopération Technique Internationale du PTB (Organisme National de Metrologie Allemand) consiste à conseiller et soutenir l'infrastructure qualité dans les pays en voie de développement afin d'aboutir à son harmonisation au niveau international et son acception mutuelle. Elle a pour but d'augmenter les processus d'apprentissage en se basant sur des solutions et des méthodes de travail régionales afin d'améliorer la compétitivité des systèmes nationaux de qualité.

Les pays du Maghreb (en particulier la Tunisie) ont de plus en plus orienté leurs stratégies de développement sur les marchés internationaux et plus spécifiquement sur le lien économique avec l'Europe afin de gagner accès à des nouveaux marchés dans la sous-région et à l'étranger. A cet effet, ils ont mis en place des processus d'alignement afin de pouvoir mettre en application l'accord d'association sans difficulté grâce à des améliorations dans les domaines de la métrologie, les essais, la qualité et la normalisation, l'accréditation et la certification.

L'INNORPI, dans le cadre de la première ligne d'action, contribue au développement du « Portail de la Coopération Maghrébine en Matière de Développement de l'Infrastructure Qualité » qui a pour tâches :

- D'appuyer la Mise en Réseau des infrastructures qualité au niveau régional entre l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.
- Promouvoir une Coopération Régionale des pays maghrébins dans le domaine de l'infrastructure de la qualité à savoir: la métrologie, la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de la conformité.

Par ailleurs, un groupe de travail national avec toutes les parties prenantes a été établi en 2010 pour adresser la suppression des normes homologuées et remplacement par des règlements techniques et le projet de jumelage devra se coordonner avec ce groupe.

### **3.3 Résultats**

#### **Composante A : Normalisation**

R-1: La présence des instances représentant l'économie tunisienne dans les comités de normalisation internationaux contribue à l'augmentation de l'activité internationale nécessaire des entreprises tunisiennes.

R-2: Les entreprises utilisent la Normalisation comme un outil d'amélioration de la performance, de développement de services et d'innovation au service de leur compétitivité.

R-3: Les Normes NT, marques et labels sont reconnus comme outils d'amélioration de la qualité des produits, sécurité des biens et du développement durable.

#### **Composante B : Certification**

R-4: L'organisation des activités de certification nécessaires aux premiers ACAA dans les secteurs IME et Matériaux de construction est en place et un plan stratégique de certification est élaboré pour préparer les accords futurs.

R-5: Les entreprises tunisiennes bénéficient de services de certification adaptés à leur besoins.

R-6: L'infrastructure d'évaluation de conformité au sein de l'INNORPI augmente ses capacités et acquiert l'expérience nécessaire pour se développer en direction de nouveaux secteurs.

#### **Composante C : Registre Central du Commerce**

R-7: La Tunisie dispose sur le Registre du Commerce d'une législation harmonisée disposant notamment de décrets d'application détaillant les procédures d'inscription, de modifications.

R-8: La Tunisie dispose d'une base de données RC fiable, sécurisée soutenue par les acteurs du marché.

R-9: Les acteurs tunisiens accèdent aux services RCC y compris à une information instantanée grâce aux services cyber du RCC et ceci sur l'ensemble du territoire et selon les conditions économiques du marché.

#### **Composante D : Renforcement des structures de support**

R-10: L'INNORPI possède une infrastructure de support solide, fiable et documentée.

R-11: L'INNORPI gère et anticipe ses besoins en matière de compétence et de ressources humaines dans le cadre de son système de management de la qualité (déployé sur l'ensemble de son organisation).

R-12: L'INNORPI développe et améliore ses moyens de communication et sa capacité d'études de marchés afin de soutenir son développement en particulier pour le RCC, la certification produits et les marques.

### **3.4 Activités**

Quatre composantes correspondent aux douze résultats présentés ci-dessus:

#### **Composante A : Normalisation**

A1.1. Assistance à la mise en place d'un centre d'assistance et d'information sur le marquage CE comprenant, entre autres, numéro d'appel unique, base d'information sur les normes harmonisées, questions fréquentes, assistance éventuelle par internet.

A1.2. Assistance à la rédaction des règlements techniques et à la connaissance des mécanismes de gestion des risques. Session de formation de cadres de ministères sur la rédaction des règlements techniques et leurs bonnes pratiques.

A2.1. Etudes de cas sectoriels et par type d'entreprise afin de déterminer les besoins et potentiels de normalisation afin de proposer des réponses ciblées aux attentes. Coordination avec les fédérations industrielles et centres techniques.

A2.2. Développement des normes sur des cibles choisies pour la certification de nouveaux services.

A3.1. Appui au développement et promotion de nouvelles normes NT ciblés suite aux études en relation avec les centres techniques.

A3.2. Assistance à la réalisation d'un guide d'achat public faisant la promotion des normes de produits dans le cahier des charges.

A3.3. Assistance à l'élaboration d'une politique de normalisation en soutien au développement durable.

#### **Composante B : Certification**

A4.1. Mise à niveau des compétences de l'INNORPI pour une optimisation de l'infrastructure qualité nécessaire pour les accords de reconnaissance mutuelle dans les secteurs retenus y compris la formation d'auditeurs, d'experts ON et d'experts en négociation.

A4.2. Accompagnement et appuis complémentaires pour le marquage CE en se focalisant sur les Directives EU retenues comme stratégiques pour le développement de l'INNORPI:

- Exercices pratiques de certification NT et marquage CE avec 15 industriels tunisiens.
- Formation pratique par des visites d'études intégrées pour des périodes de 1 à 2 semaines dans des équipes équivalentes en EU chez le partenaire du jumelage ou chez leurs partenaires en charge de la certification produits en Europe.

A5.1. Appuyer la conception d'un plan de développement intégrant des analyses économiques adéquates pour les activités de certification systèmes ou de services (hôtellerie, santé, enseignement, administration publique, etc.). Réalisation si nécessaire d'études de marché sur les opportunités de développement de certification de services.

A5.2. Accompagnement et appuis à l'accréditation en relation avec les nouveaux champs visés.

A6.1. Etudes de marché sur la promotion des marques NT, ses difficultés de promotion, les potentiels de développement. Développement d'un plan d'actions et promotions des marques.

A6.2. Accompagnement et appuis complémentaires pour la gestion des marques et les campagnes de promotion institutionnelle de marques volontaires et labels par transfert d'expérience lors de stages intégrés dans des organisations pour l'acquisition des meilleures pratiques Européennes.

#### Composante C : Registre Central du Commerce

A7.1. Assistance pour l'étude et l'évaluation de la législation tunisienne existante relative au registre du commerce et des sociétés, à l'accréditation, et proposition des modifications et/ou compléments à y apporter pour l'harmoniser avec l'acquis du droit européen et les exigences des instances internationales.

Assistance pour l'organisation de séminaires d'information et de sensibilisation au profit de toutes les parties concernées portant sur la nouvelle législation en matière du droit des sociétés et du registre de commerce et adoption de procédures transitoires pour l'application des nouveaux textes.

A7.2. Formation des formateurs aux formalités RCC et application de la loi et préparation de modules et de supports de cours.

A8.1. Audit de sécurité suivant les pratiques internationales (informatique, stockage, bâtiments).

A8.2. Assistance à la mise en place d'un système d'analyse statistique par secteur.

Assistance à l'amélioration de l'organisation informatique des RCL en coordination avec le RCC.

Assistance à la définition des nouveaux besoins et compléments de programmes comme par exemple :

1. Mise à niveau des logiciels et adaptation à la nouvelle législation et au programme fixé
2. Interfaçage avec les procédures judiciaires (Liquidations judiciaires, Redressements judiciaires...)
3. Interfaçage avec les nantissements, privilèges, leasing....

A8.3. Assistance sur l'élaboration d'une vision long terme du RCC incluant l'évolution de son organisation et de son efficacité (feuille de route).

Assistance à la coordination et optimisation des activités des partenaires (RCL, RCC, API, INS, CNSS, DGI, Chambre de commerce, Association professionnelle des banques, BCT, des trois composantes registre du commerce (TPI, API, RCC).

A8.4. Participation dans le cadre du programme à un voyage d'études afin d'améliorer les pratiques et établir des relations durables avec ses partenaires européens.

- Participation à des manifestations internationales
- Appartenance à une association européenne ou internationale.

A8.5. Perfectionnement de deux cadres informatiques sur l'organisation complexe des systèmes d'information des registres du commerce y compris la délivrance de services en ligne.

#### A.9.1. Mise à niveau du site web marchand RCC.

#### Composante D: Renforcement des structures de support

A10.1. Assistance à la mise en place d'un système qualité intégrant toutes les activités de l'INNORPI et incluant des outils de pilotage.

A10.2. Mise en place d'un système d'information intégré, fiable et sécurisé et d'un système ECM (Entreprise Content Management).

A10.3. Assistance à la connaissance et maîtrise des coûts sur les centres d'activités ciblés principalement liés aux revenus du marché. Mise en place d'un tableau de bord associé.

A11.1. Assistance à la mise en place d'un plan de développement des compétences et la gestion moderne associée.

A11.2. Assistance à la mise en place d'un système de valorisation et de pérennisation des acquis (ex méthodologie, procédures, base de connaissance).

A11.3. Formation à la gestion de management par projet incluant la gestion de la pression ou stress.

A12.1. Assistance au développement d'une stratégie de communication institutionnelle globale et élaboration de programmes de communication ciblés en fonction des objectifs.

A12.2. Assistance à la réalisation de documents de communication et promotion ciblés par objectifs. Lancement d'une campagne d'information, élaboration de fiches d'information, Promotion du RCC Web.

A12.3. Assistance aux études de marchés et élaboration d'un plan marketing.

A12.4. Mise en place d'une base de relation client (CRM) et d'un centre d'appel et son suivi.

#### **S.1. Séminaire de lancement du projet**

Un séminaire de lancement du projet sera organisé dans les semaines qui suivront la prise de fonction du CRJ. Il réunira des représentants des administrations partenaires concernées, afin de manifester l'importance du projet et de mobiliser les énergies en vue de la réalisation des objectifs.

Le séminaire sera animé par les deux chefs de projet et sera l'occasion de présenter les grandes lignes du projet.

#### **S.2. Séminaire de clôture du projet**

Il sera organisé quelques jours avant la fin de la période de mise en œuvre du projet et réunira des représentants des administrations partenaires.

Il sera animé par les deux chefs de projet et sera l'occasion de présenter les principaux résultats du jumelage.

#### ***3.5 Moyens et apports de l'Administration de l'Etat-Membre partenaire***

L'Administration partenaire aura, dans la mesure du possible des attributions comparables à, ou proches par nature de, celles du Bénéficiaire. Elle aura la capacité de rassembler, le cas échéant à travers la création d'un consortium, la totalité des compétences nécessaires à la réalisation des résultats garantis des cinq composantes du projet de jumelage.



### ***3.5.1 Profil et tâches du chef de projet (CP) :***

Le chef de projet est un fonctionnaire de haut rang dans une administration publique ou un agent d'un niveau correspondant capable de mener un dialogue opérationnel et d'obtenir le soutien requis au niveau politique. Il/elle travaille en étroite collaboration avec son homologue tunisien pour garantir la bonne direction et une coordination efficace de l'ensemble du projet.

#### ***Expérience considérée comme indispensable:***

- Ayant minimum 10 ans d'expérience professionnelle en matière de gouvernance du secteur de Normalisation et Certification ;
- Ayant occupé au moins 5 ans des postes de responsabilité dans une structure administrative ou parapublique d'un Etat-Membre en charge de cette mission ;
- Ayant une très bonne connaissance de l'approche européenne des questions de Normalisation, Certification;
- Expérience en management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail ;
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite. Le français sera la langue de travail et de rédaction des rapports et de tous les documents produits par les experts ;
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques usuels (logiciels traitement de texte, tableur et de présentation) ;
- Bonnes capacités relationnelles et de communication,

#### ***Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:***

- Ayant une expérience en matière de RCC ;
- Ayant une expérience dans les programmes d'adhésion ou d'association et/ou dans les programmes euro-méditerranéens ;
- Expérience dans la gestion d'un jumelage ou d'assistance technique dans un projet similaire.

Le chef de projet est responsable des activités assignés à l'administration partenaire du jumelage ainsi qu'aux autres institutions de l'Union Européenne qui peuvent être sollicitées en tant que de besoin dans le plan de travail.

Il/elle sera responsable de la conception et de l'orientation générale des apports de l'Etat membre et doit pouvoir être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.

Sa mission dans le projet consiste notamment à :

- Diriger et superviser la mise en œuvre des différents volets du projet de jumelage,
- Assurer et garantir la mobilisation d'experts aux profils adéquats répondant aux besoins du projet,

- Veiller à la rédaction des rapports intérimaires trimestriels et du rapport final à soumettre à l'autorité contractante, ces rapports devant toucher aussi bien l'aspect financier que l'aspect thématique,
- Organiser, conjointement avec son homologue chef de projet tunisien, les réunions du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage, appelé à se réunir chaque trimestre, a pour mission de faire le point sur l'état d'avancement du projet, de statuer sur la conformité des résultats par rapport au calendrier prévisionnel et de décider des actions à entreprendre pendant le trimestre suivant.

En outre, le chef de projet est particulièrement impliqué dans le choix et la facilitation de l'organisation des visites d'étude en UE.

### ***3.5.2 Profil et tâches du CRJ :***

La mission du CRJ serait effectuée sur une période de 24 mois à plein temps. Durant cette période, le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

#### ***Expérience considérée comme indispensable :***

- Ayant au moins 8 ans d'expérience professionnelle les domaines liés à l'infrastructure qualité notamment en matière de politique de normalisation;
- Avoir occupé au moins 5 ans des postes de responsabilité dans une structure administrative ou parapublique d'un Etat Membre en charge de domaines liés à l'infrastructure qualité;
- Expérience en gestion et coordination de projet, management d'équipes de cadres ou d'experts et de l'animation de groupes de travail ;
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et la rédaction ;
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication (traitement de texte, présentation,...) ;
- Bonnes capacités relationnelles et de communication.

#### ***Expériences considérées comme des atouts supplémentaires:***

- Ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la réglementation technique et l'évaluation de conformité (« certification »);
- La compréhension générale de la problématique managériale d'organisations comme le Registre du Commerce serait un plus.
- Ayant une expérience dans les programmes d'adhésion ou d'association et/ou dans les programmes euro-méditerranéens ;
- Expérience dans la gestion d'un jumelage ou d'assistance technique dans un projet similaire.

Le Conseiller Résident de Jumelage « CRJ » est recruté pour assister l'INNORPI dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment en :

- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;

- L'assistance à l'INNORPI sur les actions liées à la mise en place de la politique de normalisation tunisienne et sur les actions de sensibilisation nécessaires dans les ministères ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail et de formation et des visites d'étude ;
- La coordination du pilotage du projet et de l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- Le suivi des activités réalisées par les experts court /moyen termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations avec une attention particulière sur la communication avec les entreprises ;
- La mise en place, en concertation avec son homologue, des comités, des commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet.

Il doit de ce fait travailler au quotidien avec le personnel de l'INNORPI pour mettre en œuvre les activités du projet. Il doit assurer la coordination avec les différentes structures impliquées du côté tunisien et du côté européen ainsi qu'avec l'UGP3A.

Le CRJ sera secondé par un(e) assistant(e) à temps plein qui sera recruté(e) localement, après l'attribution du contrat et sera rétribué(e) sur le budget du contrat de jumelage, conformément aux règles en vigueur. A ce stade, son C.V. ne doit pas faire partie de la proposition de l'Etat Membre. La personne qui exercera ces fonctions et qui devra justifier d'une connaissance des institutions et de l'appareil administratif tunisien sera chargée du secrétariat du CRJ, mais aussi, dans le cas échéant, des travaux de traduction et d'interprétariat au jour le jour et de travaux généraux liés au projet.

#### **Durée de la mission du CRJ**

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps en Tunisie (à Tunis). Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont confiées.

#### ***3.5.3 Profil et tâches des experts à court terme***

Les experts court-terme auront des profils variés en fonction des missions qui leur seront confiés.

Une certaine continuité par composante devrait être assurée par un des experts court-termes de chacune des composantes, expert clé, afin d'assurer une cohérence d'ensemble même si les expertises court-terme mobilisées sont très spécialisées.

Les experts à court terme se subdiviseront ainsi en deux catégories :

- Des experts clés qui accompagneront le projet durant la majorité de la période de sa réalisation pour appuyer le Chef du Projet et le Conseiller Résident du Jumelage dans leurs domaines de compétences respectifs,

- Des experts qui interviendront au cours de missions ponctuelles en Tunisie pour conduire des analyses, ateliers de travail ou mener des actions de formation sur des thèmes ciblés.

Le tableau ci-après présente le profil des experts sollicités pour mettre en œuvre les activités du projet.

| <b>Activités</b>            | <b>Profil / Expert Clé</b>   |
|-----------------------------|--|
| <i>Activités A1, A2, A3</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre dans une institution homologue d'un EM impliqué dans les politiques de Normalisation, leur supervision et suivi</li> <li>• Expérience en matière de Normalisation</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul> |
| <i>Activités A4, A5, A6</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre dans une administration homologue d'un EM impliqué dans les politiques d'évaluation de conformité, leur supervision et suivi</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul>                                      |
| <i>Activités A7, A8, A9</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre dans une administration homologue d'un EM, Juriste</li> <li>• Connaissance de l'organisation des registres du commerce</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul>  |
| <i>Activité A10</i>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expert Qualité et Système d'information.</li> <li>• Expérience dans le développement et la mise en œuvre de systèmes Qualité et d'information similaires avec pilotage</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul>  |
| <i>Activité A11</i>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expert en Ressources Humaines et gestion de compétences</li> <li>• Expérience dans l'accompagnement d'organisation similaire</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul>  |
| <i>Activité A12</i>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste en communication, marketing et études de marché.</li> <li>• Expérience souhaitée dans les domaines des marques et certifications</li> <li>• Minimum 8 ans d'expérience.</li> </ul>                            |

Ces experts clés pourront être secondés par d'autres experts courts termes dans des domaines de connaissance spécifiques.

Les experts auront tous une bonne maîtrise des outils informatiques.

#### **4. CADRE INSTITUTIONNEL**

Le présent projet de jumelage est à réaliser dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3AII) convenu entre le Gouvernement tunisien et l'Union européenne. Le P3AII vise à soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la concrétisation et la mise en œuvre des volets économiques, sociaux, commerciaux et de service de l'AA et du PAV.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités institutionnelles des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'AA et du PAV, et ce par le recours aux différents instruments de coopération, à savoir l'expertise technique privée et publique, les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne et le Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale « MPC I », coordonnateur national des projets financés dans le cadre de l'IEVP.

La gestion du programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la tutelle du MPC I par l'entremise du Responsable National du Programme « RNP » et dirigée par un Directeur Général.

Le bénéficiaire du projet de jumelage est l'INNORPI relevant du Ministère de l'Industrie et de la technologie. Le MIT a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines se rapportant à l'industrie, aux industries agro-alimentaires, aux services connexes à l'industrie, à l'énergie, aux mines, à la coopération industrielle et à la sécurité industrielle, énergétique et minière.

Trois départements de l'INNORPI (Normalisation, Certification, RCC) souhaitent renforcer leurs capacités institutionnelles mais les organigrammes et le fonctionnement opérationnel de ces départements montre qu'une composante non négligeable de leurs activités dépend ou est même fournie par d'autres départements et services de l'INNORPI qui devront être mis à niveau de façon horizontale en même temps que chacun des départements mentionnés.

D'autres Ministères et organismes concernés ou ayant un impact sur les objectifs de ce projet de jumelage y seront également associés comme les intervenants d'autres projets pertinents (ex PCAM) ou laboratoires techniques par exemple.

#### **5. BUDGET**

Le budget du jumelage est limité à 1.000.000 € (contribution éligible au titre d'un financement sous le P3AII).

#### **6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Afin de soutenir le projet et assurer les conditions permettant l'atteinte des résultats prévus, un ensemble de mécanismes institutionnels et organisationnels sont prévus pour assurer la coordination, le suivi et le pilotage nécessaires.

**6.1 *Organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière:***

**Autorité contractante** Ministère de la Planification et de la  
Coopération Internationale

**RNP et Comptable du P3A (II) :** **Mme Nawèle BEN ROMDHANE DHRIF**  
Directrice Générale de la Coopération  
Euromed  
98, avenue Mohamed V, 1002 Tunis  
Belvédère, Tunisie.  
Téléphone : (+216 71) 796 616  
E-mail: [n.benromdhane@mdci.gov.tn](mailto:n.benromdhane@mdci.gov.tn)

**Régisseur du P3A (II) :** **Mr. Salem AKROUT**  
Directeur Général de l'UGP3A (II)  
5 rue Ryadh, 1082 Tunis Mutuelle ville  
Tél. : +216 71 794 540  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail : [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

**6.2 *Principal organisme homologue dans le pays bénéficiaire***

L'INNORPI est responsable de la mise en œuvre du projet. Il assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. A cet effet, il mettra à la disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution et à la réussite du jumelage.

Le chef de projet côté tunisien sera Mr Aymen MEKKI, Directeur Général de l'INNORPI. Il travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet de l'Etat membre et le conseiller résident de jumelage. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

Le **Chef de Projet** côté tunisien sera : **Mr. Aymen MEKKI**  
Directeur Général de l'INNORPI  
Rue de l'assistance n°8  
BP 57 Cité El Khadra  
1003 Tunis- Tunisie  
Tél. : +216 71 806 758  
Fax : +216 71 807 071  
E-mail : [aymen.mekki@planet.tn](mailto:aymen.mekki@planet.tn)

L'homologue du CRJ, sera Mme Narjes REZGUI, Responsable de l'Unité des Relations Extérieures. Elle sera notamment en charge de coordonner avec le CRJ les actions du jumelage relevant de la partie tunisienne et assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail tunisiens correspondants et des experts-clés du jumelage.

**Homologue du Conseiller Résident de Jumelage : Mme Narjes REZGUI**

Rue de l'assistance n°8  
BP 57 Cité El Khadra  
1003 Tunis- Tunisie  
Tél. : +216 71 806 756  
Fax : +216 71 807 071  
E-mail : [innorpi.nrezgui@planet.tn](mailto:innorpi.nrezgui@planet.tn)

### Autres éléments de mise en oeuvre

#### **Langue de travail :**

La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

#### **Groupes de travail :**

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ et les experts clefs pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.

#### **Comité de Pilotage du projet :**

Un comité de pilotage du projet sera organisé et se réunira trimestriellement pendant toute la durée du projet pour s'entretenir sur l'avancement du projet, vérifier la réalisation des objectifs et résultats et discuter des actions à entreprendre.

Ledit comité dont la composition finale et les modalités de fonctionnement seront définies dans le contrat de jumelage, réunira notamment :

- Les deux chefs de projet (co-présidents) ;
- Le Conseiller Résident de Jumelage, son homologue et son assistant ;
- Le représentant de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie,
- Le représentant de l'UGP3A,
- Le représentant du Ministère de l'Industrie et de la Technologie ;
- Le cas échéant, les experts de court terme présents en Tunisie au moment de la réunion au titre d'une mission d'expertise et le représentant de toute autre structure, susceptibles d'apporter un éclairage adéquat aux débats.

## **7. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE (INDICATIF)**

La date de contractualisation du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A II) étant décembre 2011, la durée de préparation de la convention de ce jumelage pourrait être raccourcie (en suivant l'article 5.2.1 du Manuel de jumelage). Par conséquent, le(s) partenaire(s) choisi(s) pour la mise en œuvre du projet devront soumettre le premier draft du contrat/convention de jumelage à

l'autorité contractant au plus tard le 1er Octobre 2011 afin que la signature et l'endossement du contrat soient accomplis avant le 21/12/2011.

**7.1 Lancement de l'appel à propositions :** Avril 2011

**7.2 Début des activités du projet :** Janvier 2012

**7.3 Achèvement du projet :** Décembre 2014

**7.4 Durée de la période d'exécution :** 24 mois

## **8. DURABILITE**

La durabilité des résultats du présent projet de jumelage est directement liée à l'évolution des relations commerciales entre la Tunisie et l'Union Européenne qui seront régies par les ACAAs visés par ce projet.

L'INNORPI est un acteur central de par ses responsabilités découlant des lois sur la normalisation, la certification et l'organisation du registre du commerce que le projet vise à implémenter avec ce projet de jumelage.

Les apports du projet de jumelage impactant directement le rôle joué par l'INNORPI dans les ACAAs en l'appuyant pour acquérir la reconnaissance de ses pairs européens, leur réalisation et maintien sera garanti par le haut niveau de coopération qui est nécessaire au bon fonctionnement des échanges dans le cadre de ces futurs ACAAs.

Il est à noter l'effort de ce projet de jumelage sur le renforcement des structures de l'INNORPI afin de le doter d'une base solide, de renforcer ses propres capacités d'analyse et de développement pour garantir la durabilité de cette action.

## **9. QUESTIONS TRANSVERSALES**

### **9.1 Egalité des chances :**

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, les gestionnaires du projet veilleront au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, à combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le genre et à élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension humaine et des compétences.

### **9.2 Environnement:**

Le présent projet s'inscrira dans le cadre des principes et des règles de droit tunisiens et européens en matière d'environnement.

Le projet contribuera à la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable à travers un appui à l'élaboration d'une politique de normalisation en soutien au développement durable ainsi qu'un accompagnement à l'organisation d'une campagne de



sensibilisation et d'information sur les normes qui promeuvent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

## **10. CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT**

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer.

## 11. ANNEXE

### CADRE LOGIQUE

| Objectif général  | Indicateurs objectivement vérifiables  |   |   |
|---|--|---|---|
| Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la transparence, au développement de la compétitivité des entreprises tunisiennes au niveau international, à la facilitation du commerce et à la diversification des échanges entre la Tunisie et l'UE ainsi qu'avec ses voisins du Maghreb. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des échanges commerciaux de la Tunisie et notamment avec l'UE</li> <li>• Conclusions d'accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité</li> </ul>   |   |   |
| Objectifs spécifiques   | Indicateurs objectivement vérifiables  | Sources de vérification   | Hypothèses  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les normes comme outils d'amélioration de la performance des entreprises, et en particulier des PME.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises impliquées dans les travaux de normalisation en relation avec les instances européennes et internationales de normalisation.</li> <li>• Augmentation du nombre de marquage CE établis en Tunisie.</li> <li>• Au moins 300 PME sont informées de l'importance de la Normalisation.</li> <li>• Au moins 50 PME supplémentaires participent aux travaux de normalisation nationale.</li> <li>• Au moins 20 PME rapportent de l'amélioration de leur performance liées à la Normalisation.</li> <li>• Augmentation du nombre de normes utilisées dans le secteur des services.</li> <li>• Au moins 2 comités de Normalisation sur des secteurs innovants utilisent les outils électroniques.</li> <li>• Nombre de comités miroirs <b>actifs</b> en relation avec les travaux de normalisation internationaux et européens.</li> <li>• Nombre d'actions de promotion de la</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques Tunisiennes</li> <li>• Rapport Annuel INNORPI</li> <li>• Questionnaires entreprises remplis</li> <li>• Documents de communication et promotion</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études prévues confirment l'intérêt et le potentiel du secteur des services</li> </ul> |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  | normalisation réalisées.   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités et le développement des services d'évaluation de conformité de, l'INNORPI afin d'assurer son rôle dans le schéma général de l'infrastructure qualité nécessaire pour la signature des ACAAs avec l'Union Européenne et des accords de reconnaissance mutuelle régionaux ou internationaux.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 30 entreprises ou organismes sont certifiés sur le secteur des services ou engagés dans le processus de certification</li> <li>Augmentation du nombre de champs d'accréditation du Département Certification et Conformité reconnus par l'EA via le TUNAC.</li> <li>Au moins 15 entreprises industrielles désireuses d'obtenir le marquage CE ou la marque NT pour au moins un de leur produits sont accompagnées en binôme par l'INNORPI et le partenaire de jumelage.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Marquage CE</li> <li>Certifications produits NT et services</li> <li>Certificats d'accréditation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La Tunisie confirme son souhait de développement de ses exportations et échanges avec l'UE et ses voisins.</li> <li>le TUNAC obtient la reconnaissance EA pour ses nouveaux champs d'accréditation correspondant aux ACAAs.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un Registre Central du Commerce (RCC), fiable, transparent et sécurisé, devant permettre l'accès aux informations légales, économiques et juridiques qu'il contient et répondre à l'attente d'une transparence de la vie des affaires tunisiennes, tant des acteurs économiques tunisiens et internationaux que des administrations publiques.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les audits de fiabilité et de sécurité du RCC ne rapportent pas plus de 5% d'anomalies.</li> <li>Le nombre de services d'accès du RCC augmente avec une qualité de service supérieure à 90%.</li> <li>Des statistiques sont disponibles sur le tissu économique tunisien.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport des experts</li> <li>Statistiques</li> <li>Audits</li> <li>Rapport activité du RCC</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens matériels nécessaires sont disponibles à temps.</li> <li>Les administrations et institutions concernées coopèrent.</li> </ul>   |
| <b>Résultats minimums attendus</b>   | <b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>   | <b>Sources de vérification</b>   | <b>Hypothèses</b>   |
| <b>Composante A: Normalisation</b>   |  |  |   |
| <b>R-1</b> : La présence des instances représentant l'économie Tunisienne dans les comités de normalisation internationaux contribue à l'augmentation de l'activité internationale nécessaire des entreprises tunisiennes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre de marquages CE délivrées pour l'exportation</li> <li>Augmentation du nombre d'entreprises impliquées dans les travaux de normalisation en relation avec les instances européennes et internationales de normalisation</li> <li>Positions tunisiennes harmonisées auprès des instances internationales de normalisation par une coordination nationale établie</li> <li>Normes homologuées supprimées, dans le</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport activité INNORPI</li> <li>PV de réunions de coordination</li> <li>Documents de positions harmonisées Tunisiennes</li> <li>Règlements techniques élaborés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation suffisante des acteurs économiques</li> <li>Les administrations et institutions concernées coopèrent</li> </ul>   |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|   | <p>cadre de l'amélioration de la compétitivité à l'exportation et, le cas échéant, règlements techniques élaborés. 80% des normes homologuées supprimées à l'horizon 2012 et les règlements techniques si nécessaire, élaborés. Au moins 20 cadres des Ministères concernés formés aux bonnes pratiques de l'élaboration des règlements techniques.</p>   |   |   |
| <p><b>R-2</b> : Les entreprises utilisent la Normalisation comme un outil d'amélioration de la performance, de développement de services et d'innovation au service de leur compétitivité</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 300 PME sont informées de l'importance de la Normalisation</li> <li>• Un baromètre d'application et d'utilisation des normes est créé.</li> <li>• Au moins 50 PME supplémentaires participent aux travaux de normalisation nationale.</li> <li>• Au moins 20 PME rapportent de l'amélioration de leur performance liées à la Normalisation.</li> <li>• Au moins 5 entreprises organisent leur veille normative.</li> <li>• Les entreprises soutiennent collectivement l'importance de la normalisation dans leur secteur avec le concours des fédérations industrielles et des centres techniques</li> <li>Participation à des lieux d'échanges (réunions physique ou électronique)</li> <li>• Lettres de veille sectorielle sur l'activité normative sont disponibles.</li> <li>• Augmentation du nombre de normes utilisés dans le secteur des services.</li> <li>• Un groupe de réflexion recherche-normalisation est opérationnel pour étudier l'apport de la normalisation, sécuriser et développer les résultats de recherche. Il fournit des premières pistes de réflexions et recommandations mi-2012.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des experts</li> <li>• Baromètre des normes</li> <li>• Rapport activité INNORPI</li> <li>• PV de réunions de coordination</li> <li>• Lettre de vielle</li> <li>• PV de réunion de groupe de réflexion recherche-normalisation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises coopèrent</li> <li>• La recherche en Tunisie est suffisamment organisée pour alimenter la réflexion sur la normalisation.</li> </ul> |
| <p><b>R-3</b> : Les Normes NT, marques et labels sont reconnus comme outils d'amélioration de la qualité des produits, sécurité des biens et du développement durable.</p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de certifications produits instaurant la confiance (marque NT, labels).</li> <li>• Un cadre ou un mécanisme de collaboration</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport activité INNORPI</li> <li>• Guide des achats public</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les laboratoires et centres techniques coopèrent.</li> </ul>   |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <p>durable avec les laboratoires dans l'élaboration des normes et la certification est établi et au moins 2 nouvelles normes NT sont élaborées en association avec les laboratoires avec la certification associée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide des achats publics rédigé afin de promouvoir la référence aux normes de produits dans les cahiers des charges.</li> <li>• 50 cadres responsables de passation de marchés publics sont sensibilisés aux avantages liés à l'application des normes.</li> <li>• Une politique de normalisation en soutien au développement durable est établie.</li> <li>• Campagne de sensibilisation et d'information sur les normes qui promeuvent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est réalisée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de normalisation développement durable</li> <li>• Documents de promotion et sensibilisation</li> </ul>  |  |
| <b>Composante B : Certification</b>  |  |  |  |
| <b>R-4:</b> L'organisation des activités de certification nécessaires aux premiers ACAA dans les secteurs IME et Matériaux de construction est en place et un plan stratégique de certification est élaboré pour préparer les accords futurs avec l'UE et les autres partenaires (maghrébins, arabes). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité des activités de certification pour les secteurs IME et Matériaux de constructions. Ex : nombre d'accréditations.</li> <li>• Un plan stratégique de certification et conformité disponible.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquage CE sur secteurs IME et Matériaux de construction</li> <li>• Plan stratégique de certification</li> </ul> |  |
| <b>R-5 :</b> Les entreprises tunisiennes bénéficient de services de certification adaptés à leur besoins.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Catalogue des services de l'INNORPI répondant aux besoins du marché est disponible.</li> <li>• Augmentation du nombre de champs d'accréditation du Département Certification et Conformité reconnus à l'échelle européenne et internationale.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catalogue de services INNORPI</li> <li>• Certificats d'accréditation</li> </ul>                                   |  |
| <b>R-6 :</b> L'infrastructure d'évaluation de conformité au sein de l'INNORPI- augmente ses capacités et acquière l'expérience nécessaire pour se développer en direction de nouveaux secteurs.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de certifications produits, systèmes et services</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport activité annuelle Certification de l'INNORPI.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'expérience acquise par l'INNORPI lui permet d'acquérir les accréditations pour ses nouveaux secteurs</li> </ul> |
| <b>Composante C : Registre Central du Commerce</b>   |  |  |  |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p><b>R-7 :</b> La Tunisie dispose sur le Registre du Commerce d'une législation harmonisée disposant notamment de décrets d'application détaillant les procédures d'inscription, de modifications.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation législative et réglementaire avec la législation européenne réalisée.</li> <li>• Application des modes opératoires des inscriptions/modifications spécifiés par décret.</li> <li>• Application uniformisée de la loi et diffusion d'un bulletin d'information traitant notamment des cas traités par le Comité de coordination.</li> <li>• Au moins 100 cadres et magistrats sensibilisés et formés afin que les textes législatifs et réglementaires soient appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Le RCC habilité pour la délivrance de documents sécurisés.</li> <li>• Les différentes parties tunisiennes (personnes morales, greffiers, magistrats, banques....) informées, sensibilisées et/ou formées aux textes législatifs et réglementaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des experts</li> <li>• Textes législatifs et réglementaires</li> <li>• Matériel de communication</li> <li>• Documents RCC sécurisés</li> <li>• Accréditation RCC pour la délivrance des documents sécurisés</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions et administrations concernées coopèrent.</li> <li>• Implication des greffiers des TPI, des magistrats en relation avec le RCC</li> <li>• Mobilisation suffisante des acteurs économiques.</li> </ul> |
| <p><b>R-8 :</b> La Tunisie dispose d'une base de données RC fiable, sécurisée soutenue par les acteurs du marché.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données du RC sécurisées suivant les pratiques internationales notamment sur la gestion des risques (ex informatique, bâtiment, archivage papier).</li> <li>• Les audits de fiabilité et de sécurité du RCC ne rapportent pas plus de 5% d'anomalies.</li> <li>• Le nombre de services d'accès du RCC augmente avec une qualité de service supérieure à 90%.</li> <li>• 100 % des données électroniques sont disponibles en 2012 et la numérisation est accélérée en 2011.</li> <li>• RCC connaît ses conditions économiques de fonctionnement et de développement.</li> <li>• Les Banques, experts comptables, commissaires aux comptes mettent à jour</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des experts</li> <li>• Statistiques trimestrielles par secteurs disponibles</li> <li>• Rapport de l'étude économique et du fonctionnement du RCC</li> <li>• Rapport d'activités de la mise à jour des dossiers RC par les entreprises</li> <li>• Rapport de mission des participants à des manifestations internationales.</li> <li>• Certificat d'adhésion à une association</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des ratios</li> <li>• Implication forte du personnel et greffiers des TPI</li> <li>• Moyens informatiques disponibles.</li> </ul>   |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   | <p>annuellement leurs fichiers entreprises grâce à la fiche d'identité d'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le RCC participe à des manifestations internationales au moins deux par an afin de connaître l'actualité et les problématiques des R.C</li> <li>• L'INNORPI intègre au moins, une association européenne</li> </ul>   | européenne.  |  |
| <p><b>R-9</b> : Les acteurs tunisiens accèdent aux services RCC y compris à une information instantanée grâce aux services cyber du RCC et ceci sur l'ensemble du territoire et selon les conditions économiques du marché.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dématérialisation des formalités en ligne avec mise en place de la signature électronique et /ou certificat électronique.</li> <li>• Accès à l'information en ligne renforcée et points d'accès mis en place sur le territoire (bornes locales disponibles).</li> <li>• 80 % des informations diffusées doivent être réalisées via le site web à l'horizon 2013.</li> <li>• Une tarification adaptée aux conditions économiques du marché et à la politique commerciale de l'INNORPI est disponible.</li> <li>• Mise en place d'analyses statistiques par secteurs d'activité, par types de sociétés, etc</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des experts</li> <li>• Fiches des formalités individualisées</li> <li>• Moyens électroniques en place</li> <li>• Liste des points d'accès ouverts</li> <li>• Rapport d'analyses statistiques trimestrielles</li> <li>• Politique commerciale RCC.</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation suffisante des acteurs économiques</li> <li>• Matériel informatique performant</li> <li>• Implication des ministères.</li> </ul> |
| <p><b>Composante D : Renforcement des structures de support</b></p>   |   |  |  |
| <p><b>R-10</b> : L'INNORPI possède une infrastructure de support solide, fiable et documentée, conformes au nouveau cadre législatif et aux bonnes pratiques des organismes internationaux de normalisation.</p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système qualité global intégré (re)mis en place à l'INNORPI avec des indicateurs permettant de piloter la performance et l'amélioration des services. INNORPI est certifié ISO 9001</li> <li>• Un système d'information (SI) mis en place à l'Innorpi permettant l'accès et la circulation de manière transparente de l'information pour une meilleure efficacité de fonctionnement et une meilleure valorisation et pérennité des acquis et des savoirs.</li> <li>• Comptabilité analytique disponible pour</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système Qualité</li> <li>• Document d'architecture du SI</li> <li>• Système d'information opérationnel</li> <li>• Moyens électroniques en place</li> <li>• Audit sécurité effectué</li> <li>• Comptabilité analytique</li> <li>• Procédure de valorisation des acquis</li> <li>• Plate-forme</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication du personnel</li> </ul>   |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | <p>des centres de cout des services essentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système en place pour valoriser et pérenniser les acquis pour ce qui concerne la documentation, ses connaissances et supports de connaissances et tout le contenu du capital de connaissances de l'organisation.</li> <li>• Usage des TIC pour l'amélioration des processus d'élaboration des normes.</li> <li>• Le Bureau Technique de normalisation créé.</li> </ul>  | collaborative d'élaboration des normes  |   |
| <p><b>R-11</b> :L'INNORPI gère et anticipe ses besoins en matière de compétence et de ressources humaines dans le cadre de son système de management de la qualité (déployé sur l'ensemble de son organisation).</p>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de ressources humaines établie</li> <li>• Plan de formation et de compétences établi</li> <li>• 10 cadres formés à la gestion de management par projets</li> <li>• 10 cadres formés à la gestion de la « pression » (gestion du stress)</li> <li>• Le système d'information en place est alimenté par le personnel de l'INNORPI qui le fait vivre</li> <li>• Les personnels formés ont reformés d'autres personnels en interne</li> <li>• Réunions de débriefing et d'information organisées pour valoriser les acquis et les transformer en capital humain de connaissances</li> <li>• Une base documentaire (knowledge and content management) créée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique RH</li> <li>• Rapport des formations externes et internes</li> <li>• Rapport des réunions de débriefing</li> <li>• Base documentaire</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication forte du personnel</li> <li>• Implication forte du personnel et du DG et du DAF</li> </ul> |
| <p><b>R-12</b> : L'INNORPI développe et améliore ses moyens de communication et sa capacité d'études de marchés afin de soutenir son développement en particulier pour le RCC, la certification produits et les marques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consommateurs tunisiens sont informés des avantages liés à l'application des normes et à la certification volontaire NT.</li> <li>• Au moins 15 cadres formés aux aspects marketing direct et marché.</li> <li>• Au moins 4 études d'opportunités et de marchés réalisées dont la formation et l'accompagnement et consulting.</li> <li>• Un suivi de l'interface client afin de soutenir son activité stratégique et commerciale est mis en place.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des experts</li> <li>• Etudes de marché</li> <li>• Système CRM</li> <li>• Statistiques RCC trimestrielles disponible</li> <li>• Document d'information sur le RCC disponibles (fiche d'information, etc.)</li> </ul> |   |



Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

---

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins 1000 entreprises sont informées et sensibilisées aux services du RCC.</li><li>• Les acteurs tunisiens intéressés par le RCC (entreprises et professionnels du droit.....) ont reçus des statistiques trimestrielles qui sont publiées dans les lettres d'information, les publications régionales, par secteur d'activité</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport des formations</li></ul> |  |
|--|--|--|--|

### Tableau des moyens

| Activités indicatives  | Moyens<br>(Le nombre d'HJ est donné à titre indicatif)   | Hypothèses   |
|--|--|--|
| <b>Composante A: Normalisation</b>   |  |  |
| A.1.1. Assistance à la mise en place d'un centre d'assistance et d'information sur le marquage CE comprenant, entre autres, numéro d'appel unique, base d'information sur les normes harmonisées, questions fréquentes, assistance éventuelle par internet   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> <li>• Une visite d'étude d'une semaine pour 3 cadres</li> </ul>  | - coordination avec le site Web Marquage CE en Tunisie déjà existant                                     |
| A.1.2. Assistance à la rédaction des règlements techniques et à la connaissance des mécanismes de gestion des risques. Session de formation de cadres de ministères sur la rédaction des règlements techniques et leurs bonnes pratiques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 HJ</li> </ul>  | - Les Ministères coopèrent   |
| A.2.1. Etudes de cas sectoriels et par type d'entreprise afin de déterminer les besoins et potentiels de normalisation afin de proposer des réponses ciblées aux attentes. Coordination avec les fédérations industrielles et centres techniques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>  |  |
| A.2.2. Développement des normes sur des cibles choisies pour la certification de nouveaux services   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>  |  |
| A.3.1. Appui au développement et promotion de nouvelles normes NT ciblés suite aux études en relation avec les centres techniques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>  |  |
| A3.2. Assistance à la réalisation d'un guide d'achat public faisant la promotion des normes de produits dans le cahier des charges   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10HJ</li> </ul>   |  |
| A3.3. Assistance à l'élaboration d'une politique de normalisation en soutien au développement durable  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> </ul>  |  |
| <b>Composante B : Certification</b>  |  |  |
| A4.1. Mise à niveau des compétences de l'INNORPI pour une optimisation de l'infrastructure qualité nécessaire pour les accords de reconnaissance mutuelle dans les secteurs retenus y compris la formation d'auditeurs et experts ON.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> </ul>  |  |
| A4.2. Accompagnement et appuis complémentaires pour le marquage CE en se focalisant sur les Directives EU retenues comme stratégiques pour le développement de l'INNORPI : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exercices pratiques de certification NT et marquage CE avec 15 industriels Tunisiens pour 8 experts</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 HJ</li> <li>• 1 Visite d'étude de deux semaines pour 5 cadres</li> </ul> | - La moitié au moins des experts INNORPI formés sont qualifiés pour être auditeurs en marquage produits. |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>INNORPI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Formation pratique par des visites d'études intégrées pour des périodes de 1 à 2 semaines dans des équipes équivalentes en EU chez le partenaire du jumelage ou chez leurs partenaires en charge de la certification produits en Europe.</li> </ul>   |   |  |
| <p>A5.1. Appuyer la conception d'un plan de développement intégrant des analyses économiques adéquates pour les activités de certification systèmes ou de services. (hôtellerie, santé, ...) Réalisation si nécessaire Etudes de marché sur les opportunités de développement de certification de services.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 HJ</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plans de développement étudiés au sein du département Certification sont endossés par la Direction Générale et accepté par le Ministère de tutelle.</li> </ul>  |
| <p>A5.2. Accompagnement et appuis à l'accréditation en relation avec les nouveaux champs visés.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouveaux champs d'accréditation visés sont confirmés par les plans de développement.</li> </ul>   |
| <p>A6.1. Etudes de marché sur la promotion des marques NT, ses difficultés de promotion, les potentiels de développement. Développement d'un plan d'actions et promotions des marques.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> </ul>   |  |
| <p>A6.2. Accompagnement et appuis complémentaires pour la gestion des marques et les campagnes de promotion institutionnelle de marques volontaires et labels par transfert d'expérience lors de stages intégrés dans des organisations pour l'acquisition des meilleures pratiques Européennes.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> <li>• Une visite d'étude d'une semaine pour 3 cadres</li> </ul> |  |
| <b>Composante C : Registre Central du Commerce</b>  |   |  |
| <p>A7.1. Assistance pour l'étude et l'évaluation de la législation tunisienne existante relative au registre du commerce et des sociétés, et proposition des modifications et/ou compléments à y apporter pour l'harmoniser avec l'acquis du droit européen et les exigences des instances internationales.</p> <p>Assistance pour l'organisation de séminaires d'information et de sensibilisation au profit de toutes les parties concernées portant sur la nouvelle législation en matière du droit des sociétés et du registre du commerce.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret venant préciser la procédure de contrôle des dossiers d'inscription et de modification</li> <li>- Habilitation du RCC,</li> <li>- Prévoir un document officiel pour la fiche d'identité et autres documents officiels remis ; ce document ayant une valeur juridique limitée à trois mois</li> <li>- Proposition des modifications et/ou compléments à apporter pour l'harmoniser avec la législation de l'Union européenne et les exigences des instances internationales.</li> <li>- Implication des magistrats, greffiers et responsables RCC.</li> </ul> |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p>A7.2. Formation des formateurs aux formalités RCC et application de la loi et préparation de modules et de supports de cours.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15HJ</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la validation juridique des dossiers (contrôle formel et contrôle juridique) Greffiers, Magistrats.</li> <li>- Experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, banques.</li> <li>- Assurer un programme de formation échelonné sur l'année.</li> <li>- Mise en place de modules de formation au travers d'un Comité de formation structuré.</li> </ul> |
| <p>A8.1. Audit de sécurité suivant les pratiques internationales (informatique, stockage, bâtiments)</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 HJ</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouveaux plans de sécurité sont validés par la Direction de l'Innorpi.</li> </ul>   |
| <p>A8.2. Assistance à la mise en place d'un système d'analyse statistique par secteur, par types de sociétés, etc...<br/>Assistance à l'amélioration de l'organisation informatique des RCL en coordination avec le RCC</p> <p>Assistance à la définition des nouveaux besoins et compléments de programmes comme par exemple :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à niveau des logiciels et adaptation à la nouvelle législation et au programme fixé</li> <li>2. Interfaçage avec les procédures judiciaires (liquidations judiciaires, redressements judiciaires).</li> <li>3. Interfaçage avec les nantissements, privilèges, leasing....</li> </ol> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tableaux statistiques sont analysés et validés par les ministères, administrations concernées.</li> </ul>   |
| <p>A8.3. Assistance sur l'élaboration d'une vision long terme pour le RCC incluant l'évolution de son organisation et de son efficacité (feuille de route).</p> <p>Assistance à la coordination et optimisation des activités des partenaires (RCL, RCC, API, INS, CNSS, DGI, Chambre de commerce, Association professionnelle des banques, BCT, des trois composantes registre du commerce (TPI, API, RCC)</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> </ul>  |  |
| <p>A8.4. Participation dans le cadre du programme à un voyage d'études afin d'améliorer les pratiques et établir des relations durables avec ses partenaires européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des manifestations internationales</li> <li>• Appartenance à une association européenne ou internationale</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une visite d'étude d'une semaine pour 2 cadres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Congrès européen des greffiers (3jrs)</li> </ul>  |

Appui à l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence  
au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
| A8.5. Perfectionnement de deux cadres informatiques sur l'organisation complexe des systèmes d'information des registres du commerce y compris la délivrance de services en ligne.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une visite d'étude d'une semaine pour 2 cadres</li> </ul>                  |                            |
| A9.1. Mise à niveau du site web marchand RCC  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>   |                            |
| <b>Composante D: Renforcement des structures de support</b>   |   |                            |
| A10.1. Assistance à la mise en place d'un système qualité intégré incluant des outils de pilotage   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 HJ</li> </ul>   |                            |
| A10.2. Mise en place d'un système d'information intégré, fiable et sécurisé et d'un système ECM (Entreprise Content Management)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 HJ</li> </ul>   |                            |
| A10.3. Assistance à la connaissance et maîtrise des couts sur les centres d'activités ciblés principalement liés aux revenus du marché. Mise en place d'un tableau de bord associé. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>   | - Implication du personnel |
| A11.1. Assistance à la mise en place d'un plan de développement des compétences et la gestion moderne associée.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>   |                            |
| A11.2. Assistance à la mise en place d'un système de valorisation et de pérennisation des acquis (ex méthodologie, procédures, base de connaissance)                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 HJ</li> <li>• Une visite d'étude d'une semaine pour 3 cadres</li> </ul> | - Implication du personnel |
| A11.3 Formation à la gestion de management par projet incluant la gestion de la pression ou stress.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 HJ</li> </ul>  |                            |
| A12.1. Assistance au développement d'un plan de communication incluant la communication institutionnelle globale ainsi que les communications ciblées en fonction des objectifs.    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>   |                            |
| A12.2 Assistance à la réalisation de documents de communication et promotion ciblés par objectifs.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>   |                            |
| A12.3 Assistance aux études de marchés et élaboration d'un plan marketing.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 HJ</li> </ul>   |                            |
| A12.4. Mise en place d'une base de relation client (CRM) et d'un centre d'appel et son suivi.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 HJ</li> </ul>   |                            |